

APPEL À CANDIDATURES

LES TROPHÉES DE L'EAU : TROPHÉE JEUNE ENTREPRISE



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR
FONDATION

CONTEXTE DU TROPHÉE

Fidèle à ses valeurs fortes, la Fondation Université Côte d'Azur donne à chacun les moyens d'agir pour notre futur.

Dans ce cadre, la Fondation Université Côte d'Azur, soutenue par le Département des Alpes-Maritimes lance des **Trophées de l'Eau** en lien avec la **Chaire partenariale « L'Eau dans les territoires des Alpes-Maritimes »** et notamment :

- **Un Trophée Jeune Entreprise de 15 000€**

La Chaire partenariale « L'Eau dans les territoires des Alpes-Maritimes » fondée par Université Côte d'Azur, sa Fondation, le Département des Alpes-Maritimes et l'ensemble des intercommunalités (la Métropole Nice Côte d'Azur, la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Communauté de Communes Alpes d'Azur, la Communauté de Commune des Pays des Paillons) a pour objectif de fédérer les acteurs locaux autour de la co-construction de solutions innovantes pour une gestion durable de l'eau à court, moyen et long terme. Elle est structurée autour de 3 axes :

- La ressource en eau et les milieux aquatiques,
- Les usages de la ressource,
- La gouvernance de l'eau.

OBJECTIFS DU TROPHÉE

Le Trophée Jeune Entreprise vise à récompenser **une start-up ou une jeune entreprise** à l'initiative d'une innovation contribuant à une meilleure gestion ou valorisation de la ressource en eau et présentant une pertinence particulière pour l'activité touristique des territoires des Alpes-Maritimes.

Ce Trophée de l'Eau de 15 000€ a pour objectif de valoriser des projets innovants pour une gestion durable de l'eau. Le projet proposé peut concerner l'encouragement à la sobriété hydrique ou l'économie d'eau, la minimisation des impacts sur les milieux aquatiques, la gouvernance d'usages de la ressource. Le projet intégrera systématiquement une proposition de mise en œuvre concrète dans les Alpes-Maritimes.

Les lauréats s'engagent à utiliser la récompense pour finaliser et/ou mettre en œuvre leur projet dans les Alpes-Maritimes. Pour cela, ils pourront bénéficier d'un accompagnement de la part de la Fondation et de la Chaire, notamment concernant la valorisation (présentation publique et communication dans le rapport annuel, site web et réseaux sociaux de la Fondation Université Côte d'Azur et de la Chaire).

CRITÈRES DE CANDIDATURE

Trophée	Candidats éligibles
Jeune entreprise	<ul style="list-style-type: none">○ Start-ups ou jeunes entreprises développant une innovation en cours de finalisation ou déjà finalisée et pouvant être mise en œuvre dans les Alpes-Maritimes ou étant déjà mise en œuvre dans les Alpes-Maritimes.

LOCALISATION ET THÉMATIQUES DU PROJET

Trophée	Localisation du projet	Thématiques principales
Jeune entreprise	L'appel à candidatures s'adresse à l'ensemble des territoires des Alpes-Maritimes	<ul style="list-style-type: none">○ Limitation des consommations d'eau ou résorption des fuites d'eau○ Limitation de la pollution de la ressource et des milieux aquatiques○ Incitations innovantes à la sobriété hydrique○ Recyclage ou réutilisation d'eaux conventionnelles ou non conventionnelles.

Les lauréats devront préciser l'utilisation de la récompense et expliquer en quoi celle-ci contribuera à la conception, à la réalisation ou à la finalisation de leur projet dans les territoires des Alpes-Maritimes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La sélection des dossiers de candidatures sera faite au travers des critères de sélection suivants :

- Clarté de la démonstration,
- Rigueur scientifique et méthodologique,
- Qualité du dossier de présentation,
- Intérêt du projet pour l'activité touristique des territoires des Alpes-Maritimes,
- Faisabilité technique et opérationnelle,
- Niveau TRL de l'innovation,
- Impact positif sur la ressource, le milieu et les activités socio-économiques,

- RéPLICABILITÉ du projet dans les Alpes-Maritimes.

Le jury sera composé de chercheurs et enseignants-chercheurs, de dirigeants d'entreprise ou représentants de cluster d'entreprises, de membres de la Fondation Université Côte d'Azur, du Département des Alpes-Maritimes, de l'IMREDD et de la coordinatrice de la Chaire.

MODALITÉS DE REMISE DU TROPHÉE

Les lauréats seront informés de la sélection courant avril 2026 pour une présentation orale de leur projet mi-avril 2026. Par la suite, ils recevront leur Trophée à l'occasion d'un évènement de remise des Trophées de l'Eau pendant lequel ils présenteront leur projet.

Le versement de la récompense se fera suite à la participation à cet événement.

DOSSIER DE CANDIDATURE A COMPLÉTER PAR LES CANDIDATS

FICHE CANDIDAT - PORTEUR DU PROJET

(Cette personne sera le contact de la candidature)

NOM DU PORTEUR DU PROJET _____

PRÉNOM DU PORTEUR DU PROJET _____

QUALITÉ _____

NOM DE L'ASSOCIATION

ADRESSE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

Liste des noms, prénoms et adresse-email des personnes participants au projet et également candidats du Trophée :

FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET	
Intitulé (80 caractères)	
Acronyme	
Thématiques principales	
Mots-clés	
Niveau TRL de l'innovation	
Localisation (si mise en œuvre déjà existante)	
Résumé du projet (200 mots) <i>Préciser le caractère scientifique et innovant de votre projet en lien avec les thématiques principales de l'appel à candidatures.</i>	
Impact du projet (150 mots) <i>Détailler l'impact environnemental et socio-économique pour les territoires des Alpes-Maritimes, ainsi que les éléments soutenant la diffusion et la valorisation du projet.</i>	
Utilisation de la récompense (100 mots) <i>Précisez comment le Trophée permettra de finaliser la conception ou de permettre la mise en œuvre du projet dans le Moyen ou le Haut-Pays des Alpes-Maritimes.</i>	

DESCRIPTION DU PROJET (10 pages maximum)

Dans la présentation détaillée du projet, vous serez amené à formuler :

- Les objectifs du projet
- Un bref état de l'art scientifique ou technique justifiant l'intérêt du projet et son caractère innovant pour les Alpes-Maritimes
- La méthodologie de conception du projet
- Une proposition de mise en œuvre dans les territoires des Alpes-Maritimes
- Les impacts attendus pour l'eau, les milieux aquatiques et les activités socio-économiques.

PIÈCES À FOURNIR

Livrables :

- Fiche candidat complétée
- Fiche synthétique du projet complétée
- Dossier de présentation détaillée du projet (10 pages maximum y compris les illustrations, schémas, tableaux, cartes, hors annexes)
- Présentation visuelle du projet (vidéo de 2 à 3 minutes ou 3 diapositives Powerpoint ou équivalent)
- Plan de financement du projet et de sa mise en œuvre dans les Alpes-Maritimes en précisant la contribution du Trophée.

Pièces justificatives :

- Situation de l'entreprise
- Carte d'identité des candidats
- Sont acceptés en annexe les documents techniques, recommandations, visuels ou tout autre élément jugé pertinent pour appuyer la compréhension, la qualité et la crédibilité de votre projet ou de sa mise en œuvre dans les Alpes-Maritimes.

CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURES

- Jusqu'au 22 mars 2026 (23h59) : appel à candidatures et dépôt des dossiers
- Début avril 2026 : annonce des pré-sélections
- Mi-avril : présentation orale des pré-sélectionnés
- Cérémonie de remise des Trophées à Valberg : date à confirmer
- Remise de la récompense

Dossier à envoyer en PDF à :

projet@fondation-unica.org

Protection des données personnelles et confidentialité

Les informations et documents transmis dans le cadre du présent appel à candidatures ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées de la Fondation Université Côte d'Azur et aux membres du jury. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sans l'accord préalable et écrit du candidat.

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent appel à candidature sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Elles font l'objet d'un traitement par la Fondation Université Côte d'Azur, en sa qualité de responsable de traitement, exclusivement aux fins de l'instruction, de l'évaluation et de la sélection des dossiers par les personnes habilitées.

Les données sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités du traitement et, en tout état de cause, pendant une durée maximale de cinq (5) ans à compter de la clôture de l'appel à candidatures.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de leurs données personnelles, qu'ils peuvent exercer en adressant une demande à l'adresse suivante : projet@fondation-unica.org.